

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 7 JUIN 2005

L'An Deux Mille Cinq, le 7 Juin

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Juin 2005, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Frédéric ESQUEVIN

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIERES, Geneviève PARMENTIER, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, André BAUP, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Jacques HUC, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSÉ.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS) Laure SUDRE, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Monsieur Dominique BILLET (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES), Viviane COMBES (Pouvoir à Madame Éliane CARLES), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Félix TORRÈS), Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Pierre BOUCLY (Pouvoir à Madame Anne-Marie ROSÉ)

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Barbara DESVALS-BARBEY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Elisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Nicole CABASSOT, Francis CANOVAS, Gérard SOULOMIAC.

Présents : 30

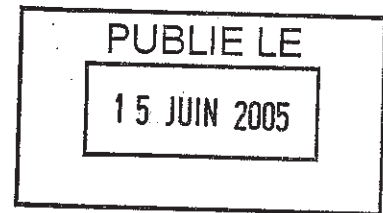
Votants : 38

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 4 - 57 / 2005 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS ET LE CONSEIL GENERAL DU TARN POUR LA GESTION DES SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE PERIMETRE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Transports urbains

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Services Finances et Budget



Monsieur Louis GOMBAUD, rapporteur

Depuis sa création par arrêté du 24 Décembre 2002, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce la compétence transport, celle-ci faisant partie de ses compétences obligatoires, dans la limite du périmètre de transports urbains correspondant aux communes formant la Communauté d'Agglomération.

En sa qualité d'autorité organisatrice des transports urbains, la Communauté d'Agglomération est de plein droit compétente en matière de transports scolaires à l'intérieur de son périmètre.

Toutefois, le Conseil Général du Tarn, dans le cadre de son schéma départemental, continue d'assurer actuellement les services de transports scolaires par services spéciaux et lignes régulières dans le périmètre de transports urbains de l'Albigeois, et est pour cela lié contractuellement avec des transporteurs jusqu'à la fin juin 2006.

Toutefois, les contrats concernant des services spéciaux de transports scolaires situés entièrement dans le périmètre des transports urbains de l'agglomération, dont l'échéance était antérieure à fin juin 2006, ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par le Conseil Général du Tarn.

Afin de formaliser le cadre juridique et financier dans lequel s'exercent le service public de transports scolaires dans le périmètre des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, je vous propose que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois signe une convention avec le Conseil Général du Tarn destinée à assurer la continuité des services de transport scolaire jusqu'à fin juin 2006.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 de création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N° 21/21 du 6 Janvier 2003 de mise en œuvre de la compétence transports dès le 1^{er} Janvier 2003,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace Transports du 2 Juin 2005

VU le Budget des Transports Urbains,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

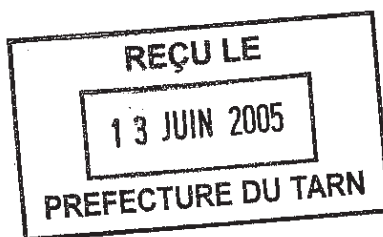
↳ **APPROUVE** la convention autorisant le Conseil Général à poursuivre l'organisation du service public en matière de transports scolaires, jusqu'à la fin juin 2006, sur le périmètre de transports urbains de l'Agglomération de l'Albigeois.

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Général du Tarn, et à effectuer toutes les formalités qui seraient nécessaires.

↳ **DIT QUE** les recettes qui résulteront des dispositions financières entre le Département du Tarn et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois seront constatées au budget annexe des transports de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



CONVENTION

GESTION DU SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES DANS LE PERIMETRE DE TRANSPORTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Entre :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, établissement public de coopération intercommunale dont le siège est situé Parc François Mitterrand – 81160 SAINT JUERY, représenté par son Président, Monsieur Michel MALATERRE-FOURES, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du 7 juin 2005 ,
ci-après dénommée : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

d'une part,

Et :

Le Conseil Général du Tarn représenté par son Président, Monsieur Thierry CARCENAC, dûment habilité à cet effet,
ci-après dénommé : Conseil Général du Tarn

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi 2002 - 276 du 27 Février 2002 et notamment son article 57,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 24 Décembre 2002 portant création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est Autorité Organisatrice des transports dans la limite du périmètre de transports urbains correspondant aux communes formant la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ;

Considérant que le Conseil Général du Tarn, dans le cadre de son schéma départemental, assure les services du transport des élèves sur lignes régulières et services spéciaux compris dans le périmètre de transports urbains de l'albigeois ;

Considérant que le Conseil Général du Tarn est lié par des relations contractuelles avec les transporteurs assurant le service public en matière de transport scolaire dans le périmètre de transports urbains jusqu'à la fin juin 2006.

Considérant que les contrats dont l'échéance était antérieure à fin juin 2006, ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par le Conseil Général du Tarn (liste en annexe) ;

Considérant qu'une convention de transfert de compétence dans la limite du périmètre de transports urbains doit être signée entre les parties ;

ARTICLE 1 : OBJET

Par la présente convention, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois autorise, le Conseil Général du Tarn à poursuivre l'organisation du service public en matière de transports scolaires intérieurs, entrants et sortants du périmètre de transports urbains de l'Agglomération de l'Albigeois, tel qu'il l'assurait précédemment, jusqu'à l'échéance des contrats en cours.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois autorise le Conseil Général du Tarn à percevoir auprès des communes et des familles la quote-part arrêtée par délibération de l'Assemblée Départementale.

ARTICLE 2 : APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique jusqu'à l'échéance des contrats en cours, soit fin juin 2006.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

En ce qui concerne les services de transports scolaires transférés antérieurement à la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général du Tarn accepte de restituer à la Communauté d'Agglomération, à partir de la date de transfert, la quote-part perçue auprès des communes et des familles, la part de la Dotation Globale de Décentralisation, constatée au moment du transfert, et ce pour l'ensemble des services concernés, tels qu'ils figurent en annexe.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Pour le Conseil Général du Tarn

A

A

Le

Le

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURES

Le Président,
Thierry CARCENAC

SERVICES SPECIAUX SCOLAIRES TRANSFERES
Annexe à la convention de gestion du service de transports scolaires
dans le périmètre de transports scolaires de l'albigeois

circuit	libellé	Effectifs	Coût lors du transfert	date
S 1918	Lescure d'Albigeois	8	5 508	09-2003
S 1922	Cambon - Saint-Juéry	29	15 940	09-2004
S 1923	Cambon doublage	25	20 855	09-2004
Clis 0002	Roche gude - Mazicou - Albi	s.o.	14 943	09-2003
Clis 0003	Roche gude - Mazicou - Albi	s o	10 831	09-2003
Clis 0008	La Curveillère - Albi	s o	29 614	09-2003

Année scolaire 2003/2004

Part DGD	24 054 €
Recettes (élèves + communes)	1 200 €
	25 254 €

Année scolaire 2004/2005

Part DGD	38 343 €
Recettes (élèves + communes)	10 230 €
	48 573 €